

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
17 mai 2015

---

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2739)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° AS206

présenté par  
M. Cherpion, M. Perrut et M. Poisson

-----

**ARTICLE 8**

Rédiger ainsi l'alinéa 4 :

« – les mots : « deux cents » sont remplacés par le mot : « mille » ; ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement propose d'offrir la possibilité de mettre en place une DUP à des entreprises jusqu'à 1000 salariés. Il est en effet contreproductif de priver de cette souplesse des ETI en pleine croissance, parce qu'elles franchissent le seuil de 300 salariés.